

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020
Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc QUINIOU**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions d'innovation - Année 2020

Pour l'année 2020, il est proposé de renouveler les subventions à l'ADRIA et la Technopole pour un montant respectivement de 115 000 € et 264 000 €.

Il est proposé, dans le cadre du soutien à l'innovation par Quimper Bretagne Occidentale, d'apporter les financements suivants :

1-Subvention à l'ADRIA :

ADRIA Développement, est le plus grand centre de transfert de technologique Agri-agro de Bretagne et l'un des plus important en France. Son rôle est complémentaire à celui de la recherche publique dans le dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques, il apporte ainsi une contribution majeure au développement économique finistérien, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises et, d'autre part, en contribuant à la valorisation de la recherche.

Pour l'année 2020, ADRIA, sollicite la collectivité pour un montant équivalent à celui qui leur a été attribué en 2019.

Ce financement s'inscrit dans la politique définie avec la Région Bretagne qui cofinance les actions de ce centre.

Voici les montants de subvention proposés pour Quimper Bretagne Occidentale :

| Organisme | Subvention 2019 | Montant 2020 |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| Adria / breizpack | 115 000 € | 115 000 € |

2-Subvention à la Technopole et à la cantine numérique

| Organisme | Subventions 2019 | Montants 2020 |
|--|---------------------|------------------|
| Technopole Quimper Cornouaille dont : | | |
| - subvention de fonctionnement | 159 000 € | 159 000 € |
| - subvention pour la mission VALORIAL | 10 000 € | 10 000 € |
| - subvention pour la mission French Tech Brest + Lannion – Morlaix – Quimper) | 25 000 € | 25 000 € |
| - Subvention gestion de la cantine numérique | 40 000 € | 40 000 € |
| - Subvention complémentaire variable | 30 000 € (1) | 30 000 € (2) |
| TOTAL | 264 000 € | 264 000 € |

(1) Subvention réellement versée ;

(2) Depuis 2018 (fin de la subvention du CD29 à la technopole), une subvention complémentaire de 60 000 € est attribuée et versée à la technopole de la manière suivante : en année N un montant de 30 000 € dont tout ou partie pourra être repris en fonction des résultats de l'année N. En année N+1, un montant maximum de 30 000 € pourra être versé sur justificatif de dépenses et après présentation à QBO d'un bilan comptable, d'un compte de résultat et d'un rapport d'activité validé par l'assemblée générale de la technopole.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention de financement avec l'ADRIA ;

2 - d'attribuer une aide de 115 000 € à l'ADRIA et de 264 000 € à la Technopole pour l'année 2020.